

**COMMUNE D'OTA**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT  
- Notaires associés –  
Pôle d'activités de Porticcio  
Local n°12  
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 26 décembre 2019, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Josette LECA veuve DUCHAUD demeurant à AJACCIO. Née à OTA le 6 mars 1931.  
Décédée à AJACCIO le 19 mars 2018 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de ses auteurs prédécédés, conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A OTA (Corse-du-Sud) :

I) Dans une copropriété cadastrée section A PIAZZA ALL OLMO N°741 pour 01 a 55 ca.  
Les lots de copropriété numéros : neuf (9) soit les quatre pièces au deuxième étage côté OUEST, onze (11), soit le grenier côté OUEST et treize (13), soit une cave côté EST, au rez-de-chaussée ;

III) Diverses parcelles, cadastrées : section A CAMPIVE N°214 pour 02 ha 14 a 00 ca, 215 pour 76 a 70 ca à prendre dans 1ha 53a 40ca (BND), 217 pour 31 a 70 ca à prendre dans 63a 41ca (BND), 739 FONTANELLA pour 55 ca, section B CAGILELLO N°264 pour 20 ca, 923 pour 11 a 35 ca et 925 pour 31 a 30 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [pmcv.porticcio@notaires.fr](mailto:pmcv.porticcio@notaires.fr)

Pour avis Maître Joseph MELGRANI